



## **16.08 Cahier des charges de la commission d'arbitrage**

---

16.07.2019 / CC

### **1. Préface**

Le présent cahier des charges régularise les tâches et les compétences de la commission du corps d'arbitrage (CA) dans l'organisation de la **Swiss Wrestling Federation**. En général, les règlements et les dispositions de la **Swiss Wrestling Federation** sont en vigueur.

### **2. Position**

La CA est subordonnée à l'assemblée des délégués de la **Swiss Wrestling Federation**.

### **3. Gestion**

La CA est conduite par le président de la commission.

### **4. Membres**

La CA se compose des membres suivants :

- Chef des arbitres **Swiss Wrestling Federation**
- Chef des arbitres FSRLA
- Chef des arbitres ZRV
- Chef des arbitres ORV
- Secrétaire - pas de droit de vote

Le comité central est informé par écrit des décisions de la CA.

### **5. Tâches**

- Établissement et ajustement des règlements et directives des arbitres
- Établissement des résumés de règlement UWW lors de changements de règles à l'attention du DT et des clubs
- Organisation des cours de formation pour les arbitres
- Jugement et notation des arbitres
- Promotion de la relève de l'arbitrage au niveau de la Swiss Wrestling Federation (à partir de la catégorie candidat national)

### **6. Compétences**

- Nomination des arbitres dans les différentes catégories
- Nomination des arbitres candidats UWW et des arbitres pour les formations de l'UWW.
- Droit de demande de sanctions contre les lutteurs et officiels suite à des blessures réglementaires aux combats

### **7. Liste de distribution**

Comité central  
Membre de la CA